

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 08/11/2024 - 23549 - 2023 B 03251 - 979 778 990 - Synchrone
Groupe III

Patrice Albuison

BILAN ACTIF

✓ Certified by <i>U</i> youvign	2023			Net
	Brut	Amortissements Provisions	Net	
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	138 086 984		138 086 984	
Créances rattachées à des participations	131 517		131 517	
Autres titres immobilisés				
Prêts	20 003 743		20 003 743	
Autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>	158 222 244		158 222 244	
ACTIF IMMOBILISE	158 222 244		158 222 244	
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	100 680		100 680	
Autres créances	381 441		381 441	
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	482 121		482 121	
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	14 466 406		14 466 406	
<i>Total disponibilités et divers</i>	14 466 406		14 466 406	
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	14 948 527		14 948 527	
Frais d'émission d'emprunt à étaler	2 069 825		2 069 825	
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	175 240 596		175 240 596	

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

BILAN PASSIF

	2023	
Capital social ou individuel	90 224 409	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 476 777	
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(450 141)	
<i>Total situation nette</i>	<i>93 251 045</i>	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	31 067	
CAPITAUX PROPRES	93 282 111	
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	70 000 000	
Emprunts et dettes financières divers	10 483 870	
<i>Total dettes financières</i>	<i>80 483 870</i>	
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 041	
Dettes fiscales et sociales	72 053	
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>142 094</i>	
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 332 521	
<i>Total dettes diverses</i>	<i>1 332 521</i>	
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	81 958 485	
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	175 240 596	

COMPTE DE RESULTAT

	2023			
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	83 900		83 900	
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	83 900		83 900	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			916	
Autres produits (1) (11)			2	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			84 818	
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			58 244	
<i>Total charges externes</i>			<i>58 244</i>	
Impôts, taxes et versements assimilés			397	
Charges de personnel				
Salaires et traitements			32 279	
Charges sociales (10)			43 015	
<i>Total charges de personnel</i>			<i>75 295</i>	
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			28 783	
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>28 783</i>	
Autres charges (12)			83	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			162 803	
RESULTAT D'EXPLOITATION			(77 985)	
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			131 517	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			131 517	
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			472 606	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			472 606	
RESULTAT FINANCIER			(341 090)	
RESULTAT COURANT			(419 074)	

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2023	
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	31 067	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 067	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(31 067)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	216 335	
TOTAL DES CHARGES	666 476	
BENEFICE ou PERTE	(450 141)	

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont crédit-bail mobilier

1 943

(3) Dont crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

131 517

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

12 384

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(9) Dont transferts de charges

916

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

83

Synchrone Groupe III

Annexe des comptes sociaux
de Synchrone Groupe III
au 31 décembre 2023

Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le total du bilan est de 175 240 596 €. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Le déficit net dégagé lors de l'exercice écoulé (3 mois) est de 450 141 €.

1 Informations générales et description de l'activité

Synchrone Groupe III est une société par actions simplifiée de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce. Elle exerce une activité de holding.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

1.1 Faits marquants de l'exercice

La société Synchrone Groupe III SAS a été immatriculée au RCS de Paris le 20 septembre 2023 avec un capital social d'un €.

Concomitamment à l'opération capitalistique du groupe Synchrone, la société a fait l'objet d'une augmentation de capital en numéraire pour un montant de 54.496.596 € et d'une augmentation de capital en nature pour un montant de 35.727.812 € le 29 novembre 2023.

La société a pris une participation dans la société Synchrone Groupe II en date du 29 novembre 2023 à hauteur de 100% et pour une valeur de 93.688.801,62 euros.

Première exercice clôturé

Il s'agit du premier exercice clôturé, sa durée est de 3 mois.

Périmètre de consolidation

La société consolidante au 31 décembre 2023 est désormais Synchrone Groupe III S.A.S.

Avances comptes courants

Une convention d'avances en compte courant a été conclue le 29 décembre 2023 entre Synchrone Groupe III S.A.S et ses actionnaires pour un montant total de 10 000k€.

1.2 Événements postérieurs à la clôture

Convention d'intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale existante entre la société Synchrone Groupe II S.A.S. et ses filiales a été dénoncée.

A compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2024, de par une nouvelle convention d'intégration fiscale, la société Synchrone Groupe III S.A.S. s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble du groupe d'intégration fiscale formé précédemment entre Synchrone Groupe II S.A.S. et ses filiales.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des comptes sociaux

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de Synchrone Groupe S.A.S. ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, et notamment au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, le règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017 et le règlement 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- et indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 Méthodes comptables

2.2.1 Titres de participation et autres immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3

Titres de participation

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des créances rattachées à des participations.

2.2.2 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.2.3 Créances clients et comptes rattachés

PCG art. 833-8/3 et 833-9

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

L'ensemble des créances clients possède une échéance à moins d'un an à l'origine.

2.2.4 Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunt sont portés à l'actif (en "charges à répartir") et étalés linéairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

2.2.5 Impôts sur les bénéfices

Au titre de l'exercice 2023, la société Synchrone Groupe III S.A.S. est seule redevable de sa charge d'impôt.

3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/4, 841-6 à 833-6

Tableau des mouvements de l'exercice

	20.09.2023	Augmentations	Diminutions	Poste à poste	31.12.2023
Valeurs brutes					
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-	-
Autres participations	-	138 086 984			138 086 984
Créances rattachées à des participations		131 517	-	-	131 517
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	20 003 743		-	20 003 743
Total	-	158 222 244	-	-	158 222 244

Tableau des filiales et participations

Filiales et participation	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos
---------------------------	------------------	-------------------------------	--	-----------------------------------

A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations

- Filiales (+ 50% du capital détenu)

Synchrone Groupe II S.A.S.	68 031 122	100,00%	883 324	1 057 934
----------------------------	------------	---------	---------	-----------

B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations

Synchrone Groupe S.A.S.	95 981 000	0,001%	817 634	4 489 611
Synchrone S.A.S.	18 718 033	0,01%	143 858 303	8 618 259

Filiales et participation	Valeur comptable brute des titres	Valeur comptable nette des titres	Prêts et avances consentis	Dividendes reçus
---------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	----------------------------	------------------

A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations

- Filiales (+ 50% du capital détenu)

Synchrone Groupe II S.A.S.	138 075 665	138 075 665	-	
----------------------------	-------------	-------------	---	--

B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations

Synchrone Groupe S.A.S.	2	2		
Synchrone S.A.S.	11 317	11 317	-	

3.2 Échéancier des créances

PCG art. 833-9 et 841-5

	31.12.2023	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	20 135 260	131 517	20 003 743
Créances rattachées à des participations	131 517	131 517	
Prêts et autres immobilisations financières	20 003 743		20 003 743
Créances de l'actif circulant	2 551 946	556 607	1 995 339
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	100 680	100 680	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	381 441	381 441	-
Groupe et associés		-	-
Débiteurs divers		-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
Frais d'émission d'emprunt à étaler	2 069 825	74 486	1 995 339

3.3 Comptes de régularisation et d'attente

3.3.1 Produits à recevoir

PCG art. 833-14/3

Produits à recevoir	31.12.2023
Créances clients et comptes rattachés	100 680
Autres créances	
Disponibilités	-
Total	100 680

3.3.2 Charges à payer

PCG art. 833-14/3

Charges à payer	31.12.2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	460 222
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 041
Dettes fiscales et sociales	31 034
Autres dettes	1 332 521
Total	1 893 818

3.3.3 Charges et produits constatés d'avance

PCG art. 833-14/3

Néant.

3.4 Capitaux propres

PCG art. 833-11/1

3.4.1 Composition du capital

Au 31 décembre 2023, le capital social de la société Synchrones Groupe III S.A.S. est composé de 90 224 409 actions ordinaires de 1,00 € de nominal chacune, soit un capital social d'un montant 90 224 409 €.

3.4.2 Tableau de variation des capitaux propres

PCG art. 833-11/4

	31.12.2023
Capitaux propres à l'ouverture	93 701 186
Distribution de dividendes	
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023	- 450 141
Variation des provisions réglementées	31 067
Capitaux propres au 31 décembre 2023	93 282 111

3.4.3 Provisions réglementées

PCG art. 833-12/1 et 841-4

Provisions réglementées	20.09.2023	Dotations	Reprises	31.12.2023
Amortissements dérogatoires	-	31 067		31 067
Total	-	31 067	-	31 067

La contrepartie des provisions réglementées constatées au titre des amortissements dérogatoires est comptabilisée en charges exceptionnelles, aux postes « Dotations / Reprises aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ».

Les amortissements dérogatoires concernent les frais d'acquisition des titres de la société Synchrones Groupe II.

3.5 Échéancier des dettes

PCG art. 833-13/1 et 841-5

	31.12.2023	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Dettes financières	70 460 222	3 187 495	21 818 182	45 454 546
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédits	70 000 000	2 727 273	21 818 182	45 454 546
Concours bancaires courant	0	0	-	-
Intérêts courus non échus	460 222	460 222	-	-
Emprunt et dettes financières divers				
Dettes d'exploitation	11 498 263	11 498 263	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 041	70 041	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 170	50 170	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices		0	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	16 780	16 780	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	5 103	5 103	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	10 023 648	10 023 648	-	-
Autres dettes	1 332 521	1 332 521	-	-
Produits constatés d'avance		0	-	-

4 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

PCG art. 833-14/1

La ventilation du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

	Exercice 2023
Mandat de Présidence	83 900
Autres	
Total	83 900

4.2 Transferts de charges

PCG art. 833-14/3

	Exercice 2023
Avantage en nature des salariés	916
Autres	
Total	916

4.3 Résultat financier

PCG art. 833-14/1

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 2023
Produits financiers	
Revenus des titres de participation	
Autres produits de participation	
Gains de change	
Autres produits financiers	131 517
Reprise de provisions financières	
Total	131 517
Charges financières	
Dotations aux prov. & amort. financières	
Intérêts et charges assimilées	472 606
Perles de change	
Autres charges financières	
Total	472 606
Résultat financier	-341 090

4.4 Résultat exceptionnel

PCG art. 833-14/3

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

Montants en €	Exercice 2023
Produits exceptionnels	
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	
<i>Produits exceptionnels sur exercices antérieurs</i>	
<i>Autres produits exceptionnels</i>	
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>	
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	
- Sur cession titres consolidés cédés	
- Sur cession d'éléments d'actif financier	
<i>Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges</i>	
Total	0
Charges exceptionnelles	
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	
<i>Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs</i>	
<i>Autres charges exceptionnelles</i>	
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>	
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	
- Sur cession titres consolidés cédés	
- Sur cession d'éléments d'actif financier	
<i>Dotations aux provisions exceptionnelles</i>	<i>31 067</i>
Total	31 067
Résultat exceptionnel	-31 067

4.5 Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2023 est de 25 %, auquel s'ajoute éventuellement la contribution sociale sur les bénéfices au taux de 3,3 %.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

PCG art. 833-15

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	-419 074	0
Résultat exceptionnel	-31 067	
Résultat comptable (hors participation)	-450 141	0

4.6 Effectif moyen

PCG art. 833-19

	Exercice 2023
Cadres dirigeants et assimilés	2
Employés et agents de maîtrise	-
Total	2

4.7 Rémunérations des dirigeants

PCG art. 833-17

Les rémunérations des membres des organes de direction et d'administration ne sont pas indiquées car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

4.8 Engagements financiers et "hors bilan"

PCG art. 833-18 à 833-18/3

4.8.1 Engagements donnés

PCG art. 833-18/1

Engagement de respect des ratios financiers

Le contrat de prêts sénior daté du 29 novembre 2023, dont le solde de l'emprunt à la date de clôture est de 70 000 000 €, est assortie d'un engagement en matière de ratios financiers (Ratio de levier R1 & Ratio de couverture du service de la dette R2) calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe Synchrone Groupe III au 31 décembre et au 30 juin de chaque année (base 12 mois d'activité) :

- le Ratio de levier R1 (Endettement net total / EBITDA) doit être inférieur à 4,75 au 31 décembre 2023,
- le Ratio de couverture du service de la dette R2 (Cash-flow libre / Service de la dette) n'est pas testé au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, le Ratio R1 s'élève à 3,67. Le ratio est donc respecté.

Nantissement des titres Synchrone Groupe II S.A.S.

La société a constitué, en faveur des Banques, pour sûreté du remboursement de toutes sommes dues au titre des prêts et du paiement de toutes sommes dues au titre du contrat de prêt, le nantissement des comptes de titres financiers de Synchrone Groupe II S.A.S.

4.9 Informations sur les parties liées

PCG art. 833-16

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les sociétés du groupe Synchrone Groupe III et les actionnaires exerçant un contrôle notable.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

	Exercice 2023
Produits financiers	131 517
Charges financières	-12 384
Total	119 133

4.10 Honoraires des commissaires aux comptes

PCG art. 833-14/4

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de la société Synchrone Groupe II S.A.S. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élèvent à 17 478 € au titre du contrôle légal des comptes.

COGEP Audit
100, rue Baltard
Pôle d'activité Les Milles
13854 Aix-en-Provence Cedex 3

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

CERTIFIE CONFORME

SYNCHRON GROUPE III

Société par actions simplifiée

405 avenue Galilée
13799 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice allant du 20 septembre 2023 au 31 décembre 2023

COGEP Audit
100, rue Baltard
Pôle d'activité Les Milles
13854 Aix-en-Provence Cedex 3

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

SYNCHRONE GROUPE III

Société par actions simplifiée

405 avenue Galilée
13799 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice allant du 20 septembre 2023 au 31 décembre 2023

Aux associés de la société SYNCHRONE GROUPE III

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SYNCHRONE GROUPE III relatifs à l'exercice du 20 septembre 2023 au 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre société établie pour la première fois au 31 décembre 2023 des comptes annuels.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 20 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation, dont les montants nets figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établissent à 138,09 millions d'euros sont évalués selon les modalités décrites dans le paragraphe « titres de participation » de la note « « 2.2.1 titres de participation et autres immobilisations financières » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités d'évaluation des titres de participation mises en oeuvre par la Direction. Nous nous sommes également assurés que le paragraphe « titres de participation » de la note « « 2.2.1 titres de participation et autres immobilisations financières » de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

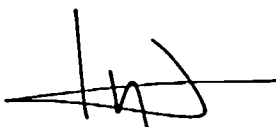
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Aix-en-Provence et Biot, le 29 avril 2024

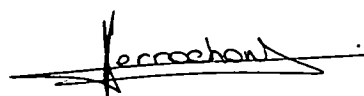
Les commissaires aux comptes

COGEP Audit



Eric FRIZZI

Deloitte & Associés



Jérémie PERROCHON

COMPTES ANNUELS

Bilan
Compte de résultat
Annexe

SYNCHRONE GROUPE III

COMPTES ANNUELS

Exercice 2023

405 Avenue Galilée 13799 Aix-en-Provence Cedex 3

TEL 04 42 16 44 00

BILAN ACTIF

	2023			Net
	Brut	Amortissements Provisions	Net	
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	138 086 984		138 086 984	
Créances rattachées à des participations	131 517		131 517	
Autres titres immobilisés				
Prêts	20 003 743		20 003 743	
Autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>	158 222 244		158 222 244	
ACTIF IMMOBILISE	158 222 244		158 222 244	
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	100 680		100 680	
Autres créances	381 441		381 441	
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	482 121		482 121	
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	14 466 406		14 466 406	
<i>Total disponibilités et divers</i>	14 466 406		14 466 406	
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	14 948 527		14 948 527	
Frais d'émission d'emprunt à étaler	2 069 825		2 069 825	
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	175 240 596		175 240 596	

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

BILAN PASSIF

	2023	
Capital social ou individuel Dont versé : 90 224 409	90 224 409	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 476 777	
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(450 141)	
<i>Total situation nette</i>	93 251 045	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	31 067	
CAPITAUX PROPRES	93 282 111	
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	70 000 000	
Emprunts et dettes financières divers	10 483 870	
<i>Total dettes financières</i>	80 483 870	
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 041	
Dettes fiscales et sociales	72 053	
<i>Total dettes d'exploitation</i>	142 094	
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 332 521	
<i>Total dettes diverses</i>	1 332 521	
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	81 958 485	
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	175 240 596	

COMPTE DE RESULTAT

	2023			
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	83 900		83 900	
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	83 900		83 900	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			916	
Autres produits (1) (11)			2	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			84 818	
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			58 244	
<i>Total charges externes</i>			<i>58 244</i>	
Impôts, taxes et versements assimilés			397	
Charges de personnel				
Salaires et traitements			32 279	
Charges sociales (10)			43 015	
<i>Total charges de personnel</i>			<i>75 295</i>	
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			28 783	
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>28 783</i>	
Autres charges (12)			83	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			162 803	
RESULTAT D'EXPLOITATION			(77 985)	
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			131 517	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			131 517	
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			472 606	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			472 606	
RESULTAT FINANCIER			(341 090)	
RESULTAT COURANT			(419 074)	

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2023	
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	31 067	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 067	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(31 067)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	216 335	
TOTAL DES CHARGES	666 476	
BENEFICE ou PERTE	(450 141)	

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont crédit-bail mobilier

1 943

(3) Dont crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

131 517

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

12 384

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(9) Dont transferts de charges

916

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

83

Synchrone Groupe III

Annexe des comptes sociaux
de Synchrone Groupe III
au 31 décembre 2023

Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le total du bilan est de 175 240 596 €. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Le déficit net dégagé lors de l'exercice écoulé (3 mois) est de 450 141 €.

1 Informations générales et description de l'activité

Synchrone Groupe III est une société par actions simplifiée de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce. Elle exerce une activité de holding.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

1.1 Faits marquants de l'exercice

La société Synchrone Groupe III SAS a été immatriculée au RCS de Paris le 20 septembre 2023 avec un capital social d'un €.

Concomitamment à l'opération capitalistique du groupe Synchrone, la société a fait l'objet d'une augmentation de capital en numéraire pour un montant de 54.496.596 € et d'une augmentation de capital en nature pour un montant de 35.727.812 € le 29 novembre 2023.

La société a pris une participation dans la société Synchrone Groupe II en date du 29 novembre 2023 à hauteur de 100% et pour une valeur de 93.688.801,62 euros.

Première exercice clôturé

Il s'agit du premier exercice clôturé, sa durée est de 3 mois.

Périmètre de consolidation

La société consolidante au 31 décembre 2023 est désormais Synchrone Groupe III S.A.S.

Avances comptes courants

Une convention d'avances en compte courant a été conclue le 29 décembre 2023 entre Synchrone Groupe III S.A.S et ses actionnaires pour un montant total de 10 000k€.

1.2 Événements postérieurs à la clôture

Convention d'intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale existante entre la société Synchrone Groupe II S.A.S. et ses filiales a été dénoncée.

A compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2024, de par une nouvelle convention d'intégration fiscale, la société Synchrone Groupe III S.A.S. s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble du groupe d'intégration fiscale formé précédemment entre Synchrone Groupe II S.A.S. et ses filiales.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des comptes sociaux

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de Synchrone Groupe S.A.S. ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, et notamment au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, le règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017 et le règlement 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- et indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 Méthodes comptables

2.2.1 Titres de participation et autres immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3

Titres de participation

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des créances rattachées à des participations.

2.2.2 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.2.3 Créances clients et comptes rattachés

PCG art. 833-8/3 et 833-9

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

L'ensemble des créances clients possède une échéance à moins d'un an à l'origine.

2.2.4 Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunt sont portés à l'actif (en "charges à répartir") et étalés linéairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

2.2.5 Impôts sur les bénéfices

Au titre de l'exercice 2023, la société Synchrone Groupe III S.A.S. est seule redevable de sa charge d'impôt.

3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/4, 841-6 à 833-6

Tableau des mouvements de l'exercice

	20.09.2023	Augmentations	Diminutions	Poste à poste	31.12.2023
Valeurs brutes					
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-	-
Autres participations	-	138 086 984			138 086 984
Créances rattachées à des participations		131 517	-	-	131 517
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	20 003 743		-	20 003 743
Total	-	158 222 244	-	-	158 222 244

Tableau des filiales et participations

Filiales et participation	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos
---------------------------	------------------	-------------------------------	--	-----------------------------------

A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations

- Filiales (+ 50% du capital détenu)

Synchrone Groupe II S.A.S.	68 031 122	100,00%	883 324	1 057 934
----------------------------	------------	---------	---------	-----------

B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations

Synchrone Groupe S.A.S.	95 981 000	0,001%	817 634	4 489 611
Synchrone S.A.S.	18 718 033	0,01%	143 858 303	8 618 259

Filiales et participation	Valeur comptable brute des titres	Valeur comptable nette des titres	Prêts et avances consentis	Dividendes reçus
---------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	----------------------------	------------------

A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations

- Filiales (+ 50% du capital détenu)

Synchrone Groupe II S.A.S.	138 075 665	138 075 665	-	
----------------------------	-------------	-------------	---	--

B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations

Synchrone Groupe S.A.S.	2	2		
Synchrone S.A.S.	11 317	11 317	-	

3.2 Échéancier des créances

PCG art. 833-9 et 841-5

	31.12.2023	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	20 135 260	131 517	20 003 743
Créances rattachées à des participations	131 517	131 517	
Prêts et autres immobilisations financières	20 003 743		20 003 743
Créances de l'actif circulant	2 551 946	556 607	1 995 339
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	100 680	100 680	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	381 441	381 441	-
Groupe et associés		-	-
Débiteurs divers		-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
Frais d'émission d'emprunt à étaler	2 069 825	74 486	1 995 339

3.3 Comptes de régularisation et d'attente

3.3.1 Produits à recevoir

PCG art. 833-14/3

Produits à recevoir	31.12.2023
Créances clients et comptes rattachés	100 680
Autres créances	
Disponibilités	-
Total	100 680

3.3.2 Charges à payer

PCG art. 833-14/3

Charges à payer	31.12.2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	460 222
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 041
Dettes fiscales et sociales	31 034
Autres dettes	1 332 521
Total	1 893 818

3.3.3 Charges et produits constatés d'avance

PCG art. 833-14/3

Néant.

3.4 Capitaux propres

PCG art. 833-11/1

3.4.1 Composition du capital

Au 31 décembre 2023, le capital social de la société Synchrona Groupe III S.A.S. est composé de 90 224 409 actions ordinaires de 1,00 € de nominal chacune, soit un capital social d'un montant 90 224 409 €.

3.4.2 Tableau de variation des capitaux propres

PCG art. 833-11/4

	31.12.2023
Capitaux propres à l'ouverture	93 701 186
Distribution de dividendes	
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023	- 450 141
Variation des provisions réglementées	31 067
Capitaux propres au 31 décembre 2023	93 282 111

3.4.3 Provisions réglementées

PCG art. 833-12/1 et 841-4

Provisions réglementées	20.09.2023	Dotations	Reprises	31.12.2023
Amortissements dérogatoires	-	31 067		31 067
Total	-	31 067	-	31 067

La contrepartie des provisions réglementées constatées au titre des amortissements dérogatoires est comptabilisée en charges exceptionnelles, aux postes « Dotations / Reprises aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ».

Les amortissements dérogatoires concernent les frais d'acquisition des titres de la société Synchrona Groupe II.

3.5 Échéancier des dettes

PCG art. 833-13/1 et 841-5

	31.12.2023	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Dettes financières	70 480 222	3 187 495	21 818 182	45 454 546
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédits	70 000 000	2 727 273	21 818 182	45 454 546
Concours bancaires courant	0	0	-	-
Intérêts courus non échus	460 222	460 222	-	-
Emprunt et dettes financières divers				
Dettes d'exploitation	11 498 263	11 498 263	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 041	70 041	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 170	50 170	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices		0	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	16 780	16 780	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	5 103	5 103	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	10 023 648	10 023 648	-	-
Autres dettes	1 332 521	1 332 521	-	-
Produits constatés d'avance		0	-	-

4 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

PCG art. 833-14/1

La ventilation du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

	Exercice 2023
Mandat de Présidence	83 900
Autres	
Total	83 900

4.2 Transferts de charges

PCG art. 833-14/3

	Exercice 2023
Avantage en nature des salariés	916
Autres	
Total	916

4.3 Résultat financier

PCG art. 833-14/1

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 2023
Produits financiers	
Revenus des titres de participation	
Autres produits de participation	
Gains de change	
Autres produits financiers	131 517
Reprise de provisions financières	
Total	131 517
Charges financières	
Dotations aux prov. & amort. financières	
Intérêts et charges assimilées	472 606
Pertes de change	
Autres charges financières	
Total	472 606
Résultat financier	-341 090

4.4 Résultat exceptionnel

PCG art. 833-14/3

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

Montants en €	Exercice 2023
Produits exceptionnels	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	
Autres produits exceptionnels	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	
- Sur cession titres consolidés cédés	
- Sur cession d'éléments d'actif financier	
Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges	
Total	0
Charges exceptionnelles	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	
Autres charges exceptionnelles	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	
- Sur cession titres consolidés cédés	
- Sur cession d'éléments d'actif financier	
Dotations aux provisions exceptionnelles	31 067
Total	31 067
Résultat exceptionnel	-31 067

4.5 Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2023 est de 25 %, auquel s'ajoute éventuellement la contribution sociale sur les bénéfices au taux de 3,3 %.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

PCG art. 833-15

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	-419 074	0
Résultat exceptionnel	-31 067	
Résultat comptable (hors participation)	-450 141	0

4.6 Effectif moyen

PCG art. 833-19

Exercice 2023	
Cadres dirigeants et assimilés	2
Employés et agents de maîtrise	-
Total	2

4.7 Rémunérations des dirigeants

PCG art. 833-17

Les rémunérations des membres des organes de direction et d'administration ne sont pas indiquées car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

4.8 Engagements financiers et "hors bilan"

PCG art. 833-18 à 833-18/3

4.8.1 Engagements donnés

PCG art. 833-18/1

Engagement de respect des ratios financiers

Le contrat de prêts sénior daté du 29 novembre 2023, dont le solde de l'emprunt à la date de clôture est de 70 000 000 €, est assortie d'un engagement en matière de ratios financiers (Ratio de levier R1 & Ratio de couverture du service de la dette R2) calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe Synchrone Groupe III au 31 décembre et au 30 juin de chaque année (base 12 mois d'activité) :

- le Ratio de levier R1 (Endettement net total / EBITDA) doit être inférieur à 4,75 au 31 décembre 2023,
- le Ratio de couverture du service de la dette R2 (Cash-flow libre / Service de la dette) n'est pas testé au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, le Ratio R1 s'élève à 3,67. Le ratio est donc respecté.

Nantissement des titres Synchrone Groupe II S.A.S.

La société a constitué, en faveur des Banques, pour sûreté du remboursement de toutes sommes dues au titre des prêts et du paiement de toutes sommes dues au titre du contrat de prêt, le nantissement des comptes de titres financiers de Synchrone Groupe II S.A.S.

4.9 Informations sur les parties liées

PCG art. 833-16

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les sociétés du groupe Synchrone Groupe III et les actionnaires exerçant un contrôle notable.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

	Exercice 2023
Produits financiers	131 517
Charges financières	-12 384
Total	119 133

4.10 Honoraires des commissaires aux comptes

PCG art. 833-14/4

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de la société Synchrone Groupe II S.A.S. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élèvent à 17 478 € au titre du contrôle légal des comptes.

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début 2023	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des const.				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et mobilier informatique				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		138 218 500		138 218 500
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		20 003 743		20 003 743
<i>Total immobilisations financières</i>		158 222 244		158 222 244
TOTAL GENERAL		158 222 244		158 222 244

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début 2023	Augmentations	
		Réévaluations courant 2023	Acquisitions courant 2023
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
<i>Total immobilisations incorporelles</i>			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers			
- Matériel de transport			
- Matériel de bureau et mobilier informatique			
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<i>Total immobilisations corporelles</i>			
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			138 218 500
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			20 003 743
<i>Total immobilisations financières</i>			158 222 244
TOTAL GENERAL			158 222 244

	Diminutions		Valeur brute fin 2023	Valeur d'origine
	Virements courant 2023	Cessions courant 2023		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et amgt des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amgt divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			138 218 500	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			20 003 743	
<i>Total immobilisations financières</i>			158 222 244	
TOTAL GENERAL			158 222 244	

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Autres immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.				
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
TOTAL GENERAL				

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2023	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2023
Frais d'émission d'emprunt à étaler		2 098 608	28 783	2 069 825
Primes de remboursement des obligations				

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Autres immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.				
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
TOTAL GENERAL				

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
Autres immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>							
Frais d'acquisition de titres de participations	31 067						
TOTAL GENERAL	31 067						
TOTAL GENERAL non ventilé			31 067				31 067

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2023	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2023
Frais d'émission d'emprunt à étaler		2 098 608	28 783	2 069 825
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début 2023	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2023
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires		31 067				31 067
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES		31 067				31 067
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
<i>Sous total provisions pour risques</i>						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>						
Autres provisions pour risques et charges						
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations						
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION						
TOTAL GENERAL		31 067				31 067
Dont dotations et reprises d'exploitation						
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises exceptionnelles		31 067				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	131 517	131 517		
Prêts (1) (2)	20 003 743		20 003 743	
Autres immobilisations financières				
Total actif immobilisé	20 135 260	131 517	20 003 743	
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	100 680	100 680		
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	381 441	381 441		
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Total actif circulant	482 121	482 121		
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES	20 617 381	613 638	20 003 743	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	20 003 743			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum					
- à + de un an	70 000 000	2 727 273	21 818 182	45 454 546	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	460 222	460 222			
Fournisseurs et comptes rattachés	70 041	70 041			
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 170	50 170			
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	16 780	16 780			
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	5 103	5 103			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)	10 023 648	10 023 648			
Autres dettes	1 332 521	1 332 521			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	81 958 485	14 685 758	21 818 182	45 454 546	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		70 000 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

SYNCHRONES GROUPE III

Société par actions simplifiée au capital de 90.224.409 euros
Siège Social : 405 avenue Galilée – 13799 Aix-en-Provence Cedex 3
979 778 990 R.C.S. Aix-en-Provence

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 26 JUIN 2024**

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

Lecture faite du rapport de gestion du président, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

l'Assemblée Générale,

[...]

décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se soldant par une perte de (450.141) euros, en totalité au poste « *report à nouveau* », lequel présente ainsi un solde débiteur de même montant, et

constate, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

CINQUIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés

Lecture faite du rapport de gestion du président, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

l'Assemblée Générale,

[...]

approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, à savoir le bilan, le compte de résultat et les annexes, se soldant par un résultat d'ensemble consolidé de (141.356) euros et un résultat net (part du groupe) de (141.356) euros ; et

approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités légales de publicité et de dépôt

Lecture faite du rapport de gestion du président,

l'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par le Pacte et l'article 20 des statuts,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs résolutions adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Patrice Albuisson

✓ Certified by  yosign

Extrait certifié conforme par le Président
Monsieur Patrice Albuisson